



**P.D.E**

Vous avez été destinataires d'une note vous informant que dans le cadre « de la politique environnementale lancée par la SDH - PH » notre employeur a mis en place **UNILATERALEMENT** un PDE !

Inutile de préciser que ce sujet nous tient à cœur et que nous sommes conscients de l'importance du développement durable pour les générations futures. Malgré cela (peut être étions nous trop idéalistes ?) le PDE verra le jour **sans l'adhésion** des représentants du personnel !

### Quelles en sont les raisons ?

Depuis plus de 3 ans nous tentons faire entendre à la Direction qu'un PDE doit être :

- Ecologiquement efficace.
- Incitatif, éducatif afin de faire changer durablement les mentalités
- Suivi par toutes les catégories de personnel

### Notre projet de PDE était le suivant :

- La gratuité des transports en communs voir le remboursement de 80% des frais engagés → Incitatif et écologiquement efficace !
- Le remplacement progressif de **TOUS** les véhicules, de **fonction ou de service**, par des véhicules hybrides, propres, électriques ... (véhicules de **catégorie B** maxi soit une émission de Co2 < 120g / Km) → Ecologique, modélisant, toutes les catégories de personnel participent ...
- La mutualisation, pendant les heures de service, de **TOUS** les véhicules (**service et fonction**)
- Des mesures nettement plus incitatives pour le covoiturage, vélo, marche à pied.
- Etc. ....
- **Hors PDE** : La loi LFSS 2009 permet aux employeurs de prendre en charge, tout ou partie des frais de carburant engagés pour les déplacements domicile/travail des salariés habitant hors périmètre desservis par les transports en communs (200 €).

Les mesures présentées par la Direction étaient trop éloignées de notre idée d'un PDE, elles se résument à :

- Rembourser 50% des abonnements des transports en communs → **C'est le minimum garanti depuis la nouvelle loi de financement de la sécurité sociale 2009.**
- Proposer une révision annuelle des vélos utilisés pour 50% des trajets domicile travail.
- Une trousse à pharmacie, des parapluies ...
- Un véhicule de dépannage dans le cas du covoiturage
- Le remplacement progressif des **véhicules de services** par des véhicules propres (**catégories C** : émissions de Co2 <140g/Km).

**MALGRE NOTRE VOLONTE D'ABOUTIR, LES SALARIES COMPRENDRONT QUE NOUS NE POUVONS PAS ADHERER A CE PROJET !**

*Vos délégués syndicaux*